

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2021



N° 60/2021

Le 3 septembre deux mil vingt et un à 18 Heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 27 août 2021.

**PRESENTS** : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Bourgoïn, MM. Dubouil, Bourgeteau, Choquet, Adjoints ; Mmes Dollez, Delamarre, Fernandes, M. Aubry, Mmes Delormel, Coulon, Flagothier, M. Rousseau, Mmes Barre et Vigne formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : M. Convers par M. Desmedt, Mme Desmedt par M. Desmedt, M. Rauzier par Mme Delamarre, Mme Trézel par Mme Brunet, M. Moonen par M. Dubouil et M. Matron par M. Bourgeteau.

**ABSENTS EXCUSES** : MM. Hamot, Kwak et Lenoble.

**ABSENTS**: M. Berthelot. Mme Konan

Madame Colette DOLLEZ a été désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 28  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 23  
Votes Pour : 23  
Votes Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET** : Création d'un nouveau cimetière.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route, notamment l'article R 411-2 qui mentionne que les limites des agglomérations sont fixées par arrêté du Maire ;

Vu le projet de création d'un cimetière,

Vu le rapport de l'hydrogéologue,

Considérant que la création d'un nouveau cimetière est rendue nécessaire par la saturation du terrain actuellement consacré à l'inhumation des défunts,

Considérant que l'extension du cimetière actuel, au cœur de l'espace bâti n'est pas envisageable ;

Considérant que la création de ce nouveau cimetière, situé à l'extérieur du périmètre d'agglomération et à plus de 35 mètres des habitations, n'est pas soumise à autorisation préfectorale,

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la création d'un nouveau cimetière, le long de la RD117, en direction du village Plainval.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Pour copie conforme.



**Frans DESMEDT**  
Maire de St Just-en-Chaussée  
Conseiller Départemental



DEPARTEMENT DE L'OISE  
COMMUNE DE  
SAINT JUST EN CHAUSSEE  
PLAN DE DIVISION

Demandeur / Adhérent(s) cadastré(s)  
**Commune**

Informations générales sur le plan  
Date : 08/09/2021

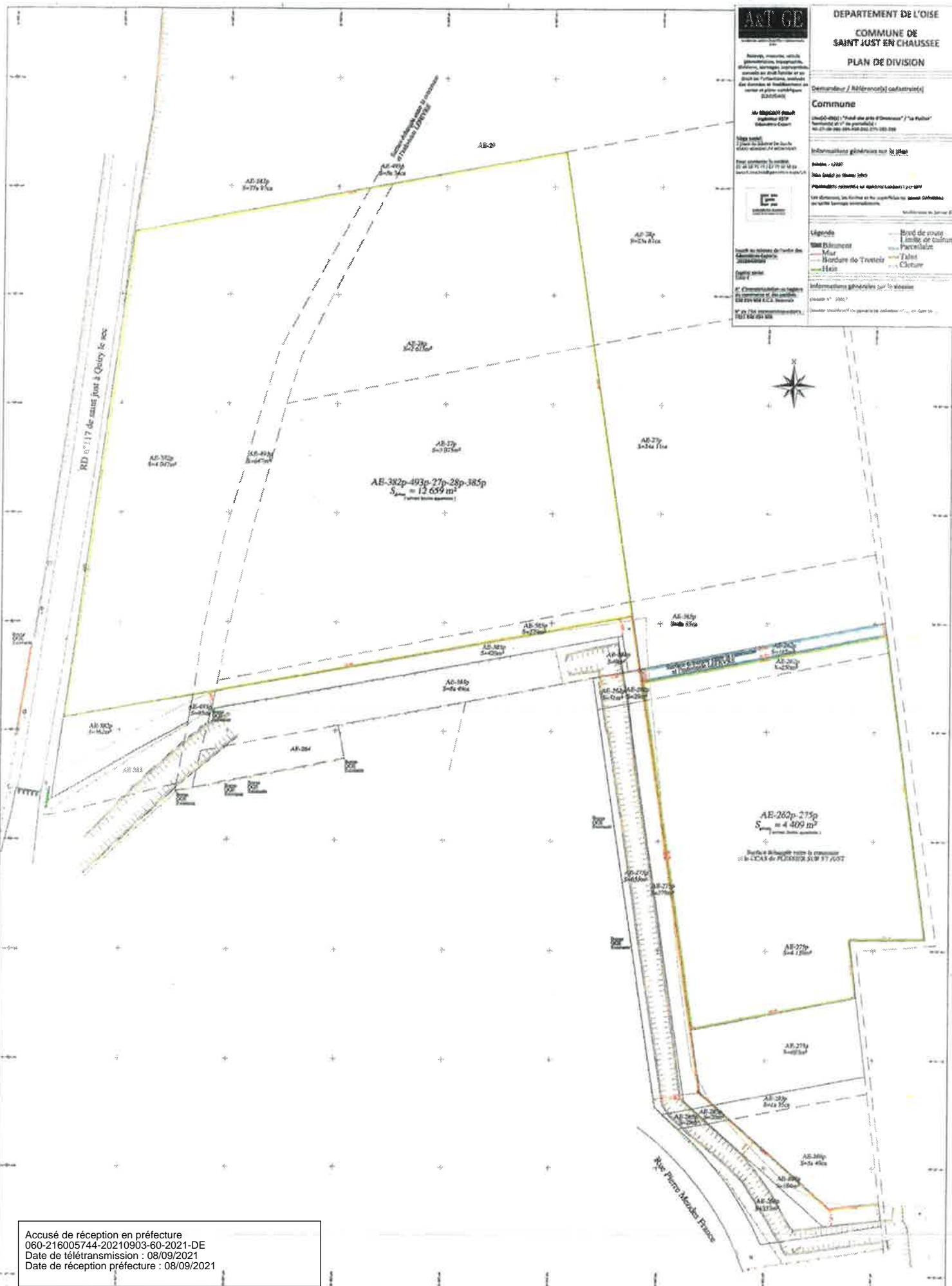
Informations générales sur le terrain  
Métrage en m² : 12 659

Informations générales sur les limites  
Métrage en m² : 4 400

Échelle : 1/2000  
Niveau de détail : 1/2000  
Date de mise à jour : 08/09/2021  
N° de plan : 12 659

Éléments de la parcelle  
— Mur  
— Bordure de trottoir  
— Clôture  
— Haie

Informations générales sur les limites  
Métrage en m² : 4 400



Accusé de réception en préfecture  
060-216005744-20210903-60-2021-DE  
Date de télétransmission : 08/09/2021  
Date de réception préfecture : 08/09/2021